Initiales du maire

_____

Initiales directrice

_____

Province de Québec
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Comté Abitibi-Ouest

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
14 avril 2026
À 17h30

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue à la salle communautaire. L'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller, Patrice Beaulieu, siège #1
Monsieur le conseiller, Félix Offroy, siège #4
Monsieur le conseiller, Guillaume Bergeron, siège #5
Madame la conseillère, Eve Gagné, siège #6

SONT ABSENTS :

Monsieur le conseiller, Billy Lemay, siège #2
Monsieur le conseiller, Éric Arseneault, siège #3

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, M. Sébastien Morand.

Est également présente, Mme Lydia Bédard, directrice générale par intérim.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION

1.1 Ouverture de la séance et présences
1.2 Adoption de l'ordre du jour du 14 avril 2026
1.3 Participation au projet de mise en place d'un service de prévention incendie-Fond régions et ruralité (volet Coopération intermunicipale)

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

3 LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMNISTRATION

1.1 Ouverture de la séance et présences

2026-04-89

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit ouverte à 17h30.

Adoptée

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 14 avril 2026

2026-04-90

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Félix Offroy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 avril 2026.

Adoptée

1.3 Participation au projet de mise en place d'un service de prévention incendie -Fonds régions et ruralité (volet Coopération intermunicipale)

2026-04-91

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana et la Ville d'Amos désirent présenter un projet de mise en place d'un service de prévention incendie dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Félix Offroy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Saint-Mathieu-d'Harricana s'engage à participer au projet de mise en place d'un service de prévention incendie;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, correspondant à l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la Ville d'Amos à titre d'organisme responsable du projet et autorise le dépôt de celui-ci dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne le maire M. Sébastien Morand ainsi que Mme Lydia Bédard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, pour signer tout document nécessaire ou utile aux fins de la présente demande d'aide financière.

Adoptée

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-04-92

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Eve Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 17h46.

_____	_____
Sébastien Morand, Maire	Lydia Bédard, Directrice générale par intérim

Attestation : *Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Sébastien Morand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*